Archives de la direction des ressources humaines du Département de Maine-et-Loire

(1885-2020)

État des versements

Établi par Cyril Évène
Juin 2022



Sommaire

| PRESENTATION DES FONDS | 3 |
|------------------------------------|----------|
| | |
| Présentation du service producteur | 3 |
| IMPORTANCE MATÉRIELLE | |
| HISTORIQUE DE LA CONSERVATION | 3 |
| CONTENU DES FONDS | |
| ÉVALUATION, TRIS ET ÉLIMINATIONS | 4 |
| ACCROISSEMENTS | 4 |
| Mode de Classement | |
| Modalités d'accès | |
| AUTRES INSTRUMENTS DE RECHERCHE | 5 |
| SOURCES COMPLÉMENTAIRES | |
| BIBLIOGRAPHIE | |
| RESSOURCES HUMAINES | 6 |
| Direction | <i>6</i> |
| Recrutement | <i>6</i> |
| Formation | <i>6</i> |
| Établissement de la paie | <i>6</i> |
| Gestion de la carrière | 6 |
| Organismes paritaires | 7 |
| Communication interne | 7 |

Présentation des fonds

Présentation du service producteur

Suite au premier mouvement de décentralisation commencé en 1982, les collectivités territoriales, dotées de nouvelles compétences et des moyens financiers nécessaires à leur exercice, doivent mettre en place les moyens humains correspondants.

En parallèle, la réforme de 1984 marque la naissance d'une fonction publique territoriale unifiée pour les agents de tous les types de collectivités. Les droits et obligations, les déroulements de carrière sont désormais les mêmes pour les fonctionnaires des communes, des départements et des régions comme de leurs établissements publics.

En Maine-et-Loire, le service du personnel départemental a été créé en 1982. Il est devenu en 1997 la direction des ressources humaines et de la communication. Au 1er janvier 2004, cette dernière prend le nom de direction des ressources humaines (DRH); la communication externe est alors transférée au Cabinet du président, la communication interne restant attachée à la DRH. Enfin, au 1er mai 2017, l'unité communication interne est rattachée à la direction générale des services. La direction des ressources humaines du Département de Maine-et-Loire a en charge le recrutement, la formation et la gestion du personnel départemental.

Importance matérielle : 103.90 ml

Versements 140 alpha, 1788 W, 1956 W, 2096 W, 2097 W, 2225 W, 2334 W, 2426 W, 2452 W, 2550 W, 2589 W, 2702 W, 2708 W, 2709 W, 2774 W, 2837 W, 2978 W, 3028 W.

Historique de la conservation

Les archives ont été conservées dans les locaux de stockage de la direction des ressources humaines. Elles ont bénéficié de bonnes conditions de conservation.

Contenu des fonds

Les versements effectués par la DRH couvrent l'ensemble des activités (recrutement, formation, gestion de carrière, organismes paritaires, communication interne...) depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 2010.

Évaluation, tris et éliminations

Le traitement des archives des ressources humaines a été encadré par plusieurs instructions successives au niveau national:

- circulaire FP/3 n°1821 du 20 octobre 1993 ;
- circulaire AD 95-1 du 27 janvier 1995;
- instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009;
- note DGP/SIAF/2014/001 du 10 janvier 2014.

Elles définissent les règles d'élimination, d'échantillonnage et de conservation des divers documents.

Accroissements

La DRH du Département de Maine-et-Loire effectuant des versements réguliers aux Archives départementales, les fonds décrits dans le présent instrument de recherche sont encore amenés à s'enrichir.

Mode de classement

La répartition des différents types de documents s'appuie sur les principales catégories définies dans l'instruction de 2009. Sont indiqués dans le corps de l'instrument de recherche les thématiques ou typologies documentaires, ainsi que les groupes de cotes et tranches chronologiques correspondants.

Modalités d'accès

En application de la loi du 15 juillet 2008, les dossiers de personnel ne sont communicables qu'après un délai de 50 ans (respect de la vie privée) à l'exception des personnes concernées pour lesquelles une communication immédiate s'applique. Si le dossier comprend des pièces médicales, un délai supplémentaire est susceptible de s'appliquer (25 ans après la date du décès de l'agent ou, si la date de décès n'est pas connue, 120 ans à compter de la date de sa naissance).

Les documents non librement communicables peuvent faire l'objet d'une demande d'accès par dérogation.

L'état des versements est un instrument de première orientation. Pour plus de détails sur le contenu des articles, il convient de se reporter aux bordereaux de versements correspondants.

Sources complémentaires

Sous-série 2 M: personnel administratif.

Bibliographie

FOMBONNE Jean, Personnel et DRH, Vuibert, 2001, 777 p.

PINAUD Henri, La gestion des ressources humaines en France, L'Harmattan, 2008, 217 p.

.

Ressources humaines

Direction

1949-1999 Rapports et délibérations

2709 W 1-6 (1949-1999)

Statut du personnel départemental avant la décentralisation 1942-1986

2837 W 1 (1942-1986)

Recrutement

Organisation de concours 1966-1995

2096 W 1-14 (1966-1995)

Formation

Plan de formation 2003-2009

2709 W 8-22 (2003-2009)

2005-2012 Préparation aux concours et examens professionnels

2709 W 7 (2005-2012)

Établissement de la paie

Vacataires de la direction des interventions sanitaires et sociales (DISS) 1987-1994

2225 W 1-11 (1987 - 1994)

Gestion de la carrière

Fiches nominatives 1965-2000

2225 W 12-15 (1965-2000)

Dossiers individuels¹ 1885-2018

- Personnel titulaire ou non titulaire rémunéré

1788 W 1-99 (1885-1970)

¹ Pour les des dossiers individuels du personnel titulaire ou non titulaire rémunéré ainsi que pour les agents transférés de la DDASS, les dates extrêmes correspondent à l'année de naissance des agents (140 ALPHA, 1788 W, 1956 W, 2097 W, 2225 W, 2334 W) ou à l'année de naissance et l'année de départ de la collectivité (retraite, mutation, démission, fin de contrat, décès ; 2426 W, 2452 W, 2550 W, 2589 W, 2708 W, 2774 W, 2837 W, 2978 W, 3028 W). Pour les stagiaires écoles, il s'agit de l'année de début de stage.

| 140 alpha 1-21 | (1890-1940) |
|-----------------------------|----------------------------|
| 2708 W 1-59 | (1922-2016) |
| 2452 W 1-50 | (1928-2011) |
| 2225 W 30-44 2097 W 1-18 | (1931-1964) |
| 2334 W 1-26 | (1934-1962) (1937-1970) |
| 2589 W 1-31 | (1937-2013) |
| 2550 W 1-56 | (1938-2014) |
| 2426 W 1-26 | (1939-2007) |
| 1956 W 1-12 | (1941-1963) |
| 2774 W 1-89 | (1946-2015) |
| 2837 W 19-60 | (1947-2016) |
| 2978 W 1-81 | (1951-2018) |
| 3028 W 1-56 | (1956-2020) |

- Agents transférés de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

2837 W 13-18 (1921-2004)

- Stagiaires écoles

2837 W 2-12 (2008-2015) 2978 W 82-83 (2017)

Organismes paritaires

Comité technique paritaire (CTP) 1986-2000

2225 W 16-29 (1986-2000)

Communication interne

Manifestations et cérémonies 1997-2008

2702 W 1-2 (1997-2008)

Publications 1997-2014

2702 W 3-5 (1997-2014)